

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le quinze mai, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Bernard PAUTET, Chantal WALTER, Dominique BERNARD (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Pascal DERCHE, Cécile PALLATIN, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET de St ALBIN, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Sébastien HUART, pouvoir donné à Sébastien Pascal DERCHE

Raynald BEAUFILS, pouvoir donné à Géraldine PICAULT

Estelle GACINA, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Dominique COUDRAY, pouvoir donné à Dominique BERNARD

Absents excusés : Martine BERNARD, Micheline MAINGUET, Thomas MERCIER, Roger MIGNOT,

Secrétaire de séance : Cécile PALLATIN

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 5 avril est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Acquisition de la parcelle AD 254 au 24 rue de Méry

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose au conseil d'acquérir la parcelle AD 254 d'une superficie de 783 m² du fait de son emplacement à proximité de la zone II AU du Clos Boucher.

Cette acquisition permettra de donner plus de profondeur au futur projet de construction. Le service des domaines a été consulté et en accord avec la propriétaire la vente est consentie à 300 000 €. La commune n'empruntera pas pour cette acquisition. Elle utilisera des fonds propres disponibles sur l'opération de requalification des rues de Méry et d'Oradour.

Le Conseil municipal par 15 voix pour, 1 abstention et 1 contre approuve l'acquisition.

1.2 Acquisition d'une partie de la parcelle AD 255 au 22 rue de Méry

Rapporteur : M. le Maire

Voisine de la parcelle AD 254 et toujours dans l'objectif de donner un volume cohérent au futur quartier du Clos Boucher, M. le Maire, après avis favorable du propriétaire, soumet au vote du Conseil la possibilité d'acquérir le fond de la parcelle AD 255 à 242 € le m². Il précise que la superficie et le prix total exact feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Conseil municipal par 15 voix pour, 1 abstention et 1 contre approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 255.

1.3 Désignation des entreprises pour l'aménagement d'un cabinet médical

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que le marché relatif à l'aménagement du cabinet médical a été déclaré infructueux compte tenu de l'absence d'offres, il a donc été procédé à une consultation négociée lot par lot conformément au code des marchés publics.

Après analyse des offres, les entreprises ci-dessous ont été retenues.

Lot	Entreprises consultées ayant promis une offre	Offres reçues HT	Commentaires et analyse	Montant marché HT
Maçonnerie intérieure	Antony Voirin	23 260,00	Offre conforme	23 260,00
Plâtrerie	MGF Conceicao	3 040,00	Offre conforme	3 040,00
Cloison isolation menuiserie	Marisol	30 966,77	Offre conforme	30 966,70
Menuiserie extérieure et ferronnerie	Somen	43 592,70	Offre conforme	43 592,70
Electricité - chauffage	Demay	39 623,00	Offre conforme	39 623,00
Plomberie sanitaire	IPEC 95	12 975,20	Offre conforme	12 975,20
Peinture Revêtement Carrelages	Mendès Da Silva	26 732,60	Offre conforme	26 732,60

A l'unanimité le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.

1.4 Désignation de l'entreprise de restauration scolaire en charge de la fourniture de repas en liaison froide dans les écoles et l'ALSH

Rapporteur : Patricia ZEISS

L'actuel marché de restauration arrive à terme, il a donc été procédé selon la réglementation en vigueur à la consultation d'entreprises pour un nouveau marché de 1 an renouvelable 2 fois.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 mai 2018, a examiné les 2 offres parvenues et a déclaré la candidature de CONVIVIO EVO SAS conforme au cahier des charges et également la moins disante. Il s'agit donc d'une reconduction. Patricia ZEISS précise que désormais 20 % des produits seront issus de l'agriculture biologique.

Enfin en ce qui concerne le prix, il reste identique.

A l'unanimité, la délibération est adoptée.

1.5 Autorisation de signature de deux conventions avec Orange pour la dissimulation des réseaux, rues de Méry et d'Oradour

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer avec Orange deux conventions l'une pour la rue de Méry dont le montant de la subvention versée par Orange est de 6 872 € et une autre pour la rue d'Oradour dont la participation de l'opérateur est de 7 293 €.

M. le Maire fait le point sur l'avancement de ce chantier qui va considérablement changer l'aspect du secteur.

2. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire propose de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour.

2.1 Signature des baux professionnels pour la maison de santé

Rapporteur : M. le Maire

Suite au travail effectué conjointement avec Chantal WALTER et Dominique BERNARD, M. le Maire se félicite aujourd'hui de pouvoir annoncer l'arrivée de deux médecins à Frépillon dans la maison médicale du 8 rue du Coudray ainsi que l'installation des deux infirmières déjà présentes sur la commune. Un ostéopathe est également intéressé ainsi qu'un troisième médecin, le choix n'étant pas encore fait.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit pour les administrés d'une nouvelle offre de soins en complément du Dr LAURENT.

Afin de définir les obligations de chacun et déterminer les prix de la location, il convient de signer des baux professionnels.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer les baux professionnels et à en assurer le suivi avec les locataires du milieu médical.

2.2 Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Région Ile-de-France

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ARS et de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'aménagement de la maison de santé.

2.3 Divers

Avant la levée de séance par M. le Maire, Dominique BERNARD informe les membres présents de l'élection d'un nouveau bureau au club de tennis et du changement de propriétaire du magasin SITIS.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h30.
